

PORT DE L'ARME HORS SERVICE, CA URGE !!!

Une fois de plus la **F.P.I.P** monte au créneau !

Elle rappelle qu'une loi devait permettre aux FDO de conserver leur arme en dehors de leur service afin de prévenir les attaques terroristes.

Mais les policiers et les gendarmes armés continuent de se voir refuser l'accès des lieux privés accueillant du public. »



*Malgré un texte promulgué en 2015 permettant aux policiers et gendarmes de rester armés dans l'espace public en dehors de leur service et d'agir à tout moment en cas d'attaque terroriste, **il ne leur est toujours pas permis de conserver leur arme dans les lieux privés accueillant du public.***

À présent, les policiers en appellent au législateur pour trancher : qui doit avoir le dernier mot ? Un vigile ? Ou un membre des forces de l'ordre ?

Interrogés, les services du ministre de l'Intérieur disent avoir bien reçu la requête...

Mais la réponse se fait attendre, surtout après la tragédie de Trèbes qui s'est précisément déroulée dans un centre commercial.

La F.P.I.P demande que chaque agent armé soit autorisé à circuler librement dans les lieux accueillant du public afin de pouvoir, si nécessaire, intervenir pour sauver des vies !

UNE SEULE PRIORITÉ : PROTÉGER NOS CITOYENS !!!